



## Communiqué de presse

6 décembre 2008

### **Le Parc régional Chasseral réussit son examen de passage devant les cinq premières communes consultées**

**Saint-Imier, La Neuveville, Renan, Diesse, Lamboing ! Le Parc Chasseral fait l'unanimité. Au terme de la première semaine de ratification par les législatifs communaux, le Parc Chasseral est tout simplement reçu 5 sur 5 par les communes membres appelées à se prononcer. Bien sûr, les ratifications des communes doivent encore se poursuivre. La deuxième semaine de décembre sera aussi importante que les 10 jours écoulés, avec une nouvelle salve de ratifications à mener par 13 législatifs communaux.**

En clair, le signal est aujourd'hui positif : avec Saint-Imier et La Neuveville, ce sont deux communes fortement peuplées qui ont ratifié leur participation au Parc ; ce sont aussi deux villes situées sur chacun des versants de Chasseral. Le lac et le Vallon de Saint-Imier sont donc d'ores et déjà rattachés aux Parc, ce qui représente un atout économique et touristique qui ne doit pas être négligé.

Ce n'est pas tout ! Avec les communes de Lamboing et de Diesse, ainsi qu'avec celle de Renan, ce sont des communes plus rurales, qui confirment leur participation au Parc. Le signe, là aussi, est fort. Chaque assemblée villageoise a en effet débattu très librement du sujet. Pour conclure que conformément à toute l'information dispensée depuis plusieurs mois, le Parc Chasseral est réellement un outil de développement pour la région, qu'il est là pour soutenir des projets et non pas pour introduire des restrictions, qu'il permet de drainer des investissements importants hors de la région mais au profit de ses communes membres.

Il est vrai que le Parc a aujourd'hui pris sa vitesse de croisière et que les communes commencent à voir les effets positifs de ce nouvel outil du développement régional. Le second round de ratification commence dès le lundi 8 décembre avec la tenue des assemblées communales de Cormoret, Courtelary, Cortébert, Corgémont, Sonceboz-Sombeval, La Heutte, Péry, et Orvin. Le reste de la semaine ne sera pas moins chargé, puisque les communes de Prêles et de Mont-Tramelan (le 9 décembre), de Romont et de Sonvillier (le 11 décembre) et d'Enges (le 12 décembre) se prononceront également. Au final, au terme de la semaine prochaine, ce seront 18 des 29 communes aujourd'hui membres du Parc qui auront ratifié par la voie législative populaire leur participation ou non au Parc. (sp)

#### Contact :

Association Parc régional Chasseral  
Case postale 219 - Place de la Gare 2  
CH - 2610 Saint-Imier  
Tél. +41 (0)32 942 39 49 • 079 797 51 22 • info@parcchasseral.ch •  
www.parcchasseral.ch

